MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
****

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
****

ARRETE N° 000056 /A/MINDDEVEL/SG/DSL du 12 FEV 2019
Portant nomination de l'Officier du centre d'état civil secondaire de Bikogo, dans l'Arrondissement d'Elig-Mfomo, Département de la Lekié.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 81/002 du 29 juin 1981 modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

Vu Le décret n° 77/410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2018 /191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 76/A/MINAT/DAP/SDAA/SECI du 09 Mars 1989 portant création d'un centre spécial d'état civil dans le département de la Lekié ;

Considérant la transmission n° 038/L/J03/SASC du 22 janvier 2019 du Préfet du Département de la Lekié ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1er. - Monsieur **MODO MANGA Romuald** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Officier du centre d'état civil secondaire de Bikogo, dans l'Arrondissement d'Elig-Mfomo, Département de la Lekié.

Article 2.- L'intéressé devra prêter serment avant sa prise de service, conformément à l'article 7(5) de la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 susvisée.

Article 3.-Il aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4.-Le Préfet du Département de la Lekié est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Ampliations :
- GOUVERNEUR REGION/CENTRE
- PREFET DEPARTEMENT/LEKIE
- SOUS-PREFET ARRONDISSEMENT/ELIG-MFOMO
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE TPI/MONATELE
- PRESIDENT TRIBUNAL PREMIERE INSTANCE/MONATELE
- BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL/YAOUNDE
- MAIRE COMMUNE/ELIG-MFOMO
- JORC/CHRONO ARCHIVE

Yaoundé, le 12 FEV 2019

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,



- Georges ELANGA OBAM -